

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **24 novembre 2020, à 14h** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand. La séance sera tenue sans public conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie. La séance est enregistrée et le fichier audio sera disponible sur le site internet après l'assemblée.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaetan Lalonde, Raymond Bisson, Noel Picard et Gilles Payer

Ont motivé leur absence : Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Description des tâches des postes de chef de groupe, de préposée à l'entretien et conciergerie et de préposé à l'écocentre
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-10- visant à modifier le règlement 2019-08 relatif à la reconfecion du rôle 2020-2021-2022
5. Mandat à Équipe Laurence pour le plan d'intervention du réseau d'aqueduc
6. Remboursement des frais d'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'Association des propriétaires du lac Iroquois
7. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2020-11-19670
Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel 14 h 10.

Adoptée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-11-19671
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour en ajoutant le point 7 qui traite de l'embauche d'un opérateur-chauffeur-journalier-classe 1 occasionnel.

Adoptée

3. Description des tâches des postes de chef de groupe, de préposée à l'entretien et conciergerie et de préposé à l'écocentre

2020-11-19672

Description des tâches des postes de chef de groupe, de préposée à l'entretien et conciergerie et de préposé à l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil jugent que des descriptions de tâches nécessitent une mise à jour suivant la fusion ou l'ajout de postes ;

CONSIDÉRANT les changements aux postes de chef de groupe, de préposée à l'entretien et conciergerie et de préposé à l'écocentre ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil adoptent la description de tâches des postes de chef de groupe, remplaçant les postes de chef de groupe d'hiver et de chef de groupe d'été ;

QUE les membres du Conseil adoptent la description de tâche des postes de préposée à l'entretien et conciergerie, remplaçant le poste de préposé à l'entretien à l'écocentre ;

QUE les membres du Conseil autorisent la création du poste de préposé à l'écocentre et en adoptent la description de tâches.

Adoptée

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-10- visant à modifier le règlement 2019-08 relatif à la reconfecion du rôle 2020-2021-2022

AVIS DE MOTION est donné par Mme Marie-Céline Hébert à l'effet qu'un règlement visant à modifier le règlement 2019-08 relatif à la reconfecion du rôle 2020-2021-2022 sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé

5. Mandat à Équipe Laurence pour le plan d'intervention du réseau d'aqueduc

2020-11-19673

Mandat à Équipe Laurence pour le plan d'intervention du réseau d'Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE le MAMH impose à la Municipalité un plan d'intervention puisque les conduites d'eau potable du réseau d'aqueduc ont plus de 20 ans, dans le cadre du Programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention est nécessaire pour justifier les subventions tant au niveau de la priorité 3 de la TECQ que des programmes Primeau et Fimeau en vue de réaliser des travaux de remplacement de conduites ;

CONSIDÉRANT l'offre des services de la firme Équipe Laurence visant la rédaction d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services de la firme Équipe Laurence visant la rédaction d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau datée du 23 novembre 2020 au montant de 6 750 \$, avant taxes.

Adoptée

6. Remboursement des frais d'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'Association des propriétaires du lac Iroquois

2020-11-19674

Remboursement des frais d'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'Association des propriétaires du lac Iroquois

CONSIDÉRANT QUE les associations des lacs du territoire de la Municipalité de Duhamel ont adhéré au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a apporté des modifications au programme de base du RSVL en 2010 qui consistent maintenant à réaliser l'échantillonnage et les analyses pendant deux ou trois années consécutives ;

CONSIDÉRANT la résolution du 5 juillet 2013 portant le numéro 13-07-17145 selon laquelle la Municipalité de Duhamel couvre la moitié des coûts encourus pour pour la première analyse d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel s'est engagée à rembourser la totalité des frais d'échantillonnage si le gouvernement en exigeait des tests sur plus d'une année consécutive ;

CONSIDÉRANT la requête déposée par l'Association des propriétaires du lac Iroquois afin de se faire rembourser les frais encourus lors de la deuxième analyse d'eau ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le remboursement des frais de 497 \$ associés aux prélèvements d'eau et analyses qui ont été effectués au Lac Iroquois au cours de la saison 2020.

Adoptée

7. Embauche d'un opérateur-chauffeur-journalier-classe 1 occasionnel

2020-11-19675
Embauche d'un opérateur-chauffeur-journalier-classe 1 occasionnel

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un opérateur-chauffeur-journalier-classe 1 occasionnel pour la période hivernale 2020-2021;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet de combler le poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1 par l'embauche de M. Pierre Beaudry à compter du 23 novembre 2020 conformément à la classe 8 et à l'échelon 5 de la convention collective en vigueur, et ce pour toute la période hivernale 2020-2021.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-11-19676
Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 14h20.

Adoptée

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec.-trés.